

REPUBLIQUE RWANDAISE
GOUVERNEMENT RWANDAIS EN EXIL
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

P O U R U N E N O U V E L L E S O C I E T E
R W A N D A I S E

FEVRIER 1995
BUKAVU (SUD KIVU) REPUBLIQUE DU ZAIRE

Les Rwandais en exil se comptent aujourd'hui entre 3 et 4 millions. C'est grâce à l'aide internationale qu'une partie au moins des réfugiés, ceux des zones immédiatement frontalières, arrivent à survivre, fût-ce dans des conditions précaires, mais c'est la loi de l'exil. Cette assistance matérielle, humanitaire ne peut qu'être appréciée par le Gouvernement rwandais en exil qui, lui, a la responsabilité politique et morale de gérer un véritable Etat paradoxalement lui-même exilé.

Il ne peut y avoir qu'une seule solution à ce drame qui, horrible ironie du sort, a désenclavé le Rwanda et l'a propulsé sur la scène internationale : c'est la restauration de l'Etat par le retour au pays de ces millions de Rwandais. Mais le secrétaire général de l'ONU lui-même a reconnu, dès son rapport au Conseil de sécurité daté du 18 novembre, les obstacles au rapatriement. Il note, entre autres :

"La peur d'être exposés à des représailles de la part du Gouvernement [du FPR à Kigali] [...] semble être une des principales raisons pour lesquelles les réfugiés hésitent à retourner au Rwanda [...] En exprimant leur méfiance à l'égard du Gouvernement [du FPR à Kigali], les réfugiés ont également manifesté **le désir de voir leur sécurité garantie par un organisme neutre ou leurs propres dirigeants participer au nouveau gouvernement** [...]"

Une mission parlementaire de l'Internationale démocrate-chrétienne (IDC) dans les camps de réfugiés au Zaïre avait enregistré, en octobre 1994, plusieurs témoignages. Le rapport de cette mission relève :

"Nous avons entendu toujours le même message : **"nous voulons rentrer chez nous et nous réconcilier dans un Rwanda pacifié, mais nous voulons le faire tous ensemble, librement et en sécurité** sans subir le tri des soldats du FPR qui sont juges et parties dans les massacres". Tous parlent de témoignages inquiétants de ceux qui ont tenté un retour individuel et qui ont dû fuir à nouveau pour échapper à la mort ou à l'incarcération ou de ceux qui, tous les jours, continuent à grossir les rangs des réfugiés. Ces témoignages font état de massacres systématiques ou de sévices et du règne de la délation et de la terreur" (fin de citation).

L'Accord tripartite, signé, le 24 octobre 1994 à Kinshasa, entre le Gouvernement de la République du Zaïre, le Gouvernement du FPR à Kigali et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ne pouvait donc pas et ne peut toujours pas être applicable. Dès le 1er novembre 1994, le Gouvernement rwandais en exil avait pourtant averti la communauté internationale, par la voix et sous la signature de son ministre des Affaires étrangères, Jérôme Biçamumpaka. Selon

cet Accord, les réfugiés devraient retourner dans leur pays et accepter la mainmise du FPR sur tout le pays, renoncer à leurs acquis issus de la Révolution sociale de 1959 et ceux issus de l'avènement de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Or, la réalité actuelle est que, comme l'attestent des observateurs impartiaux tels les organisations humanitaires, les associations internationales de défense des droits de l'homme ou des parlementaires étrangers, les soldats et les milices du FPR tuent des civils innocents. Les Rwandais qui sont à l'intérieur du pays continuent de subir des exactions politiques et ethniques, des arrestations arbitraires, etc. De même, les biens (meubles et immeubles) et les terres des réfugiés rwandais sont occupés par le FPR et ses protégés. Ce point figure parmi les nouvelles préoccupations que Mr Boutros Boutros-Ghali secrétaire général de l'ONU a lui-même exprimées dans son rapport du 18 novembre 1994 :

"Quelque 400 000 réfugiés, principalement d'origine tutsie, souvent exilés en Ouganda ou au Burundi depuis des décennies, sont rentrés au Rwanda et se sont souvent installés sur des terres appartenant aux personnes qui avaient fui tout récemment, créant ainsi un nouveau problème de droit de propriété."

Selon l'expression utilisée par Laurien NTEZIMANA, théologien rwandais, et reprise par la Ligue des réfugiés rwandais pour les droits de l'homme (Lirdho),

"le Rwanda semble être tombé de Charybde en Scylla. Le peuple rwandais est, note le rapport de la Lirdho de décembre 1994, victime de deux extrémismes : **l'extrémisme hutu et l'extrémisme tutsi**. Autant de forces du mal que tous les Rwandais de bonne volonté, de concert avec la Communauté internationale, se doivent de conjurer avec la même énergie pour jeter les bases d'une véritable réconciliation."

Pour l'heure, **les pays voisins du Rwanda doivent faire face à l'afflux de nouveaux réfugiés**. Selon les statistiques du bureau du HCR à Bukavu, au Zaïre, le nombre de ces réfugiés est passé de 7 000 à 10 000 pendant cinq semaines d'octobre et novembre 1994, et de 10 000 à 18 000 pendant la seule semaine du 18 au 25 novembre 1994. Et le nouveau déferlement continue. Ainsi, contrairement à tous les espoirs, ceux des Rwandais exilés, en premier lieu, ceux de la Communauté internationale également, nous assistons non pas à un retour collectif et volontaire des réfugiés mais à un nouvel exode que rien ne semble pouvoir arrêter.

Mais les Rwandais n'ont pas le droit de perdre espoir. **Nous n'avons pas le droit de laisser le Rwanda sans Rwandais ni les Rwandais sans Rwanda**. Il nous appartient, à tous, de ressouder notre peuple, de le réconcilier avec lui-même. Il nous

appartient de reconstituer notre Nation. Il nous appartient de reconstruire notre Etat.

Le Comité rwandais d'action pour la démocratie, qui ne participe pas au Gouvernement rwandais en exil, a organisé, en octobre 1994 à Bukavu, une rencontre pour élaborer une *Charte de retour rapide et pacifique des réfugiés rwandais*. La première condition de ce retour est, selon la Charte :

"La mise en place rapide d'un Gouvernement légal de véritable union nationale, d'une Assemblée nationale et d'une administration territoriale représentative de la population dans un cadre institutionnel concerté entre le Front patriotique rwandais et la Communauté rwandaise en exil avec pour référence l'Accord de Paix d'Arusha signé le 4 août 1993 entre le Gouvernement de la République rwandaise et le Front patriotique rwandais."

Le Gouvernement rwandais en exil, pour sa part, responsable moral et politique de toute une population en exil, réaffirme sa détermination à relever, avec tous les Rwandais de l'extérieur comme de l'intérieur, **les sept défis principaux qui se posent à notre peuple :**

1. Le règlement des conflits qui nous sont internes ;
2. Le règlement définitif de la question des réfugiés ;
3. La réinstauration de l'ordre constitutionnel ;
4. Le rétablissement des droits de l'homme et de la démocratie ;
5. La création rapide de conditions d'un développement durable ;
6. La reconstruction du Rwanda sous tous les aspects
7. **La réalisation d'une révolution des mentalités, en vue de l'éclosion d'une Nouvelle Société Rwandaise**, caractérisée par la solidarité, l'unité, la paix, la cohésion sociale, le progrès social et l'ouverture tous azimuts à d'autres peuples d'Afrique et du monde.

Tels sont les défis et tels sont les objectifs que tous les Rwandais se doivent de nourrir, s'ils ont encore le sens de la dignité et le sens de l'histoire. **Le Gouvernement rwandais en exil voudrait partager cette même ambition avec le Gouvernement du FPR à Kigali.** Hélas pour tous les Rwandais, tel n'est pourtant pas encore le cas.

Les réfugiés regrettent que les autorités du FPR semblent opposées à leur retour au pays, puisque, d'une part, elles refusent d'envisager les négociations et que, d'autre part, les réfugiés qui rentrent sont tout simplement massacrés ou parqués

dans des camps de concentration avant le triage de ceux qui doivent mourir, ainsi que le rappelle Mgr Christophe Munzihirwa, archevêque de Bukavu, dans sa lettre, datée du 16 janvier 1995, adressée au Cardinal G. Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles et à Mgr J. Delaporte, Président de Justice et Paix France :

"La grande majorité des réfugiés, souhaite rentrer dans leur pays mais ils ne le peuvent pas : **les conditions du retour ne sont pas remplies.** Ils ont peur d'être mis en prison sur simple accusation, sur des faits non prouvés, ou d'être tués en essayant de rentrer dans leur propriété. Selon des témoins objectifs vivant au Rwanda, **les massacres se poursuivent et s'intensifient même. On estime entre cinq et dix mille, le nombre de personnes assassinées par mois au Rwanda**".

Il est donc paradoxal que des organismes humanitaires affirment que le Gouvernement rwandais en exil, les Forces armées rwandaises et les "milices" empêcheraient les réfugiés rwandais (dont certains sont réfugiés depuis le début de la guerre en octobre 1990 et n'ont fait aucune tentative pour rentrer bien qu'il n'y ait eu personne pour les empêcher de retourner au Rwanda) de rentrer dans leur pays. Le ministre de la Mobilisation et de la Jeunesse du Gouvernement rwandais en exil, Frédéric Kayogora l'a dit et répété sur toutes les antennes : les Forces armées rwandaises en exil ne sont nullement engagées dans de telles opérations d'intimidation, pas plus qu'elles ne se préparent à entrer dans une nouvelle guerre. **Le Gouvernement rwandais en exil entend encourager les Rwandais à retourner au Rwanda dans la dignité, dans la sécurité et avec l'assurance de se voir restituer leurs droits confisqués : droits de l'homme, droits sur leurs biens spoliés, droit à la démocratie, et droit à la justice sociale.**

Or, **la Communauté internationale semble être invitée à fermer les yeux sur la nature et les méthodes du régime qui s'est installé par la force à Kigali.** La Commission d'experts dépêchée par l'ONU au Rwanda avoue ne pas avoir cherché à connaître la vérité quand elle note dans son rapport :

"Alors qu'elle mettait la dernière main à son rapport préliminaire, la Commission d'experts a reçu des informations selon lesquelles des violations du droit à la vie auraient été commises au Rwanda entre le mois d'août et le début de septembre 1994. Le Secrétaire général a demandé à la Commission de mener une enquête à ce sujet.

"La Commission a ainsi renouvelé ses efforts en vue de vérifier les allégations selon lesquelles certaines atrocités commises au Rwanda depuis la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais étaient systématiques ou à vaste échelle, en respectant les mêmes paramètres d'impartialité et d'indépendance appliqués à toutes les autres enquêtes concernant la situation au Rwanda.

Conformément à ce qui précède, elle a pris toutes les mesures nécessaires, au cours de sa deuxième mission, pour enquêter sur les allégations contre les autorités du Gouvernement actuel.

"Pour sa part, la Commission n'a pas été en mesure, faute de temps, de trouver des preuves indiquant que des personnes appartenant à l'ethnie tutsie avaient perpétré des actes avec l'intention de détruire le groupe ethnique en tant que tel [...] Elle n'a pas non plus trouvé d'indices que les massacres de Hutus perpétrés par des soldats du FPR avaient été systématiques, commandités ou encore approuvés par les dirigeants gouvernementaux ou les commandants de l'armée."

Voilà pour la période qui s'est écoulée depuis l'installation du FPR à Kigali par la force.

Mais, paradoxalement, les conclusions de cette même Commission d'experts n'ont pas été entendues ni lues sur la période antérieure. Elles sont pourtant moins partiales :

"La Commission d'experts conclut qu'il est amplement prouvé que des personnes, appartenant à l'une et l'autre parties au conflit armé qui s'est déroulé au Rwanda durant la période du 6 avril au 15 juillet 1994, ont commis des violations graves du droit international humanitaire [...] La Commission conclut aussi qu'il est amplement prouvé que **des personnes appartenant à l'une et l'autre parties au conflit armé ont perpétré des crimes contre l'humanité au Rwanda, pendant la période mentionnée."**

Cette impartialité n'est pourtant qu'apparente car la Commission se contredit elle-même par ce qui semble être une prise de position :

"A ce jour, la Commission n'a découvert aucune preuve indiquant que des éléments tutsi avaient commis des actes dans l'intention de détruire le groupe ethnique hutu en tant que tel, au sens où l'entend la Convention sur le génocide de 1948."

Laquelle de ces conclusions contradictoires la Communauté internationale devrait-elle croire ?

Le Gouvernement rwandais en exil, pour sa part, a trop de respect pour l'ONU et la Communauté internationale en général pour les induire en erreur.

Le Gouvernement rwandais en exil relève seulement et tient à porter à la connaissance de l'opinion internationale quelques témoignages sur la nature exacte et les méthodes du Gouvernement du FPR à Kigali. **Vingt-neuf prêtres rwandais, aujourd'hui réfugiés au Zaïre, ont écrit et signé une lettre adressée au pape Jean-Paul II.** Voici quelques-uns de leurs

témoignages publiés dans *MISSI, le Magazine d'information spirituelle et de solidarité internationale* :

"Cette guerre a fait beaucoup de victimes innocentes [...] plus d'un million de Rwandais [...] **Nous sommes étonnés de constater que la communauté internationale, voire même l'humanité tout entière, s'est laissée et se laisse encore tromper par la campagne hélas malicieuse et mensongère du FPR.** Ce dernier se dit sauveur du peuple mais les faits montrent le contraire. Devant un sauveur on accourt et l'on se précipite ; devant le FPR tout le monde s'enfuit.

"[...] Tout le monde le sait, sauf qui ne veut pas le voir ou comprendre : les massacres qui ont eu lieu sont le résultat de la provocation et du harcèlement du peuple rwandais par le FPR. Parler de génocide en insinuant que ce sont les seuls Hutu qui ont tué les Tutsi, c'est méconnaître que **Hutu et Tutsi ont été, tous, les bourreaux des uns et des autres.** Nous osons même affirmer que le nombre de Hutu civils tués par l'armée du FPR dépasse de loin les Tutsi victimes des troubles ethniques [...]"

Ces prêtres-témoins sont des Rwandais, susceptibles d'être suspectés de partialité et d'états d'âme. **Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, René Degni-Ségui, est ivoirien et, dès le 13 octobre 1994, il a noté dans son rapport à l'issue de sa mission au Rwanda :**

"**La préoccupation majeure de l'insécurité demeure, se caractérisant par trois traits essentiels : l'occupation illégale des maisons abandonnées, le banditisme, les exécutions sommaires et la quasi absence d'administration d'Etat** [...] Dans les villes du Rwanda sévissent banditisme et brigandage. Des bandes armées s'adonnent au pillage des maisons et cases. **On signale également des disparitions et enlèvements de personnes ainsi que des exécutions sommaires.** Ces derniers actes sont attribués, par des rumeurs persistantes, au Front patriotique rwandais (FPR). **Les membres du gouvernement, qui reconnaissent implicitement les faits, n'en imputent pas la responsabilité au FPR.** Ils ne démentent pas cependant le fait que des éléments incontrôlés du FPR ou de l'armée puissent s'adonner à de tels actes par mesures de représailles [...]"

Observateur impartial s'il en est, connaissant bien les pays de la sous-région, l'universitaire belge, Filip Reyntjens, de retour d'une mission au Rwanda en octobre 1994, a noté :

"J'estime devoir attirer l'attention sur un certain nombre de problèmes très graves qui risquent d'hypothéquer lourdement l'avenir de ce pays [...]. A l'intérieur du pays même se dessinent des phénomènes inquiétants et potentiellement déstabilisateurs. Ces problèmes intérieurs, conjugués avec la menace extérieure qui se trouve renforcée par l'étroitesse de la base politique et

sociale du pouvoir en place à Kigali, inspirent un profond pessimisme quant aux perspectives de stabilité du pays et de la sous-région.

"Un premier problème a trait à l'insécurité, qui est due à plusieurs facteurs. L'Armée patriotique rwandaise (A.P.R., aile militaire du FPR), devenue la nouvelle armée nationale, n'est plus l'armée disciplinée des années de la guérilla. **De l'aveu de son chef même, le général Paul Kagame, le problème est réel.** On observe le début de phénomènes analogues à ceux qu'on a vus il y a dix ans au sein de l'ancienne armée : affairisme (certains officiers A.P.R. occupent plusieurs maisons à Kigali), barrages routiers occupés par des militaires qui ont manifestement bu de la bière, militaires qui se servent [...]. Toujours selon le général Kagame, les recrues récentes n'ont pas de formation politique adéquate [...]. **L'A.P.R. a procédé à des recrutements peu sélectifs, incluant des délinquants et même des anciens membres de milice "interahamwe".**

Enfin le code de conduite du FPR, qui était très sévère (il prévoyait la peine de mort notamment pour meurtre et viol), ne semble plus être applicable en temps de paix. Dans ces conditions, **l'A.P.R. devient progressivement un facteur d'insécurité**, d'autant plus que des civils font parfois appel en son sein pour effectuer des basses besognes, notamment dans le contexte de litiges en matière d'occupation immobilière

[...].

"Un deuxième problème est celui du retour anarchique de l'ancienne diaspora et de l'occupation illégale de propriétés [...] Le FPR a contribué à la naissance de ce problème, puisqu'il a activement encouragé ce retour massif [...] D'après diverses sources gouvernementales, plus de 400 000 personnes sont déjà rentrées [à la fin du mois d'octobre 1994] Ces rapatriés ont occupé les champs, maisons et commerces abandonnés par les Hutu qui ont fui le pays. L'envergure de ce phénomène est énorme : on estime que **plus de la moitié des propriétés à Kigali et dans certains chefs-lieu de préfecture ont de nouveaux occupants** ; à titre d'exemple en milieu rural, dans le secteur de Masaka, près de Kigali, 4 000 sur les 5 000 administrés sont des nouveaux habitants [...].

"On constate un nombre inquiétant de disparitions, d'assassinats, voire même de massacres. Quasiment chaque jour, des personnes disparaissent, arrêtées par des éléments de l'A.P.R. et emmenées à des destinations inconnues. Pratiquement toutes les personnes [que j'ai] rencontrées connaissent personnellement des cas de ce genre. Par ailleurs, d'autres personnes sont tuées. Ces cas individuels ne sont d'ailleurs pas niés par les autorités [...].

"En outre et surtout, on observe également des cas de

massacres à des échelles plus importantes. N'ayant pas effectué une mission d'enquête, qui exige le respect de normes rigides, je peux toutefois signaler quelques cas dûment attestés soit par des témoins oculaires étrangers, soit par des sources officielles :

" - d'après une personne rescapée entendue par un officier du ministère public, environ 60 personnes rentrant de la zone "Turquoise" ont été exécutées au début du mois d'août à l'école agro-vétérinaire de Butare ; d'après d'autres témoins, de nombreuses personnes ont été tuées et enterrées dans la vallée entre le groupe scolaire de Butare et l'arboretum, zones interdites d'accès par l'A.P.R. ;

" - le 29 août, une coopérante d'une ONG internationale a vu **plusieurs milliers de cadavres récents autour et dans une église** à Mbiyo, entre Gako et Nyamata dans le Bugesera ;

" - suite à des informations reçues, des observateurs militaires Minuar australiens ont effectué, au cours de la première semaine de septembre, une visite à Save (près de Butare) ; arrivés au centre, ils ont vu une cinquantaine de cadavres couverts de branches et de feuilles, dans un boisement communal ; **l'accès au boisement leur a été interdit par des éléments de l'A.P.R.** qui ont argué qu'il s'agissait d'une zone militaire ; lorsqu'ils sont retournés deux semaines plus tard, les corps avaient disparu ; **des membres de la population locale affirment qu'environ 1 750 personnes auraient été tuées à cet endroit par l'A.P.R.** ;

" - au milieu de septembre, une équipe de la Minuar a dénombré une centaine de cadavres à Kayumba, au nord de Nyamata dans le Bugesera ;

" - deux témoins faisant partie d'une organisation humanitaire internationale ont vu autour du 10 octobre que des prisonniers ont été transférés de la prison de Cyangugu vers des destinations inconnues ; autour du 15 octobre, ces mêmes témoins ont vu un camion transportant une cinquantaine de personnes, gardées par des militaires de l'A.P.R. en armes, partir pour une destination inconnue ; ait que ces transferts s'opèrent de nuit les rend encore plus inquiétants ;

" - un témoin tutsi affirme qu'un grand nombre de Hutu, qualifiés d'interahamwe, ont fait et font l'objet d'exécutions sommaires à Sake, près de Kibungo.

"[...] **Cet échantillon est suffisamment éloquent pour justifier une réelle inquiétude, qui devrait inciter au déploiement d'observateurs et à l'organisation d'enquêtes sérieuses et objectives.** Cette inquiétude est renforcée par la pratique de l'A.P.R. de refuser l'accès des zones

où des exécutions sommaires se seraient produites, sous prétexte qu'il s'agit de zones militaires [...].

"Un autre phénomène qui mérite d'être signalé est **l'injection rapide de radicalisme ethnique**. On observe ici une différence marquée entre la diaspora venue d'Ouganda et celle venue du Burundi et, dès lors, entre l'ancien et le nouveau FPR. C'est surtout des "Burundais" (c'est ainsi qu'ils sont appelés à Kigali) que provient cette crispation ethnique [...].

"Le radicalisme des "Burundais" est un phénomène extrêmement inquiétant d'après un observateur tutsi avisé de l'intérieur, rescapé du génocide : **les "Burundais" affichent des attitudes qu'il qualifie de "pire que [celles des] interahamwe"** [...] L'idéologie qu'ils véhiculent n'est pas seulement contraire à celle du FPR original, mais elle constituerait - si elle perçait - également un obstacle à la solution politique du problème rwandais. En outre, l'injection de cette idéologie ethnisante et revancharde contribue au danger d'éclatement du FPR.

"[...] Par rapport tant au danger de la reprise de la guerre qu'à la situation intérieure, le Rwanda se trouve, une fois de plus, à la croisée des chemins. **Le potentiel d'une implosion du pays et de la sous-région est malheureusement tout à fait réel**. Les forces modérées et démocratiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que la communauté internationale doivent faire preuve d'initiative et d'imagination avant qu'il ne soit trop tard. **Faute d'action rapide, les tragiques événements d'avril-juin 1994 risquent de n'être que le début d'une longue déstabilisation de la région des grands lacs.**"

Que faut-il ajouter à ce témoignage ? Le Pr Filip Reyntjens n'est ni membre du Gouvernement rwandais en exil ni rwandais. Pas plus que ne le sont les observateurs d'Amnesty international dont le rapport, daté du 20 octobre 1994, détaille "les homicides délibérés et arbitraires par des membres de l'APR". Ce rapport, intitulé *Rwanda, l'armée patriotique rwandaise responsable d'homicides et d'enlèvements (avril-août 1994)* est résumé par Amnesty international de la manière suivante :

"Amnesty international a reçu de nombreuses informations faisant état de violations des droits fondamentaux commises par l'Armée patriotique rwandaise (APR) depuis le début du conflit en 1990 et plus particulièrement depuis avril 1994 [...].

"**Des centaines de personnes ont été délibérément tuées, des combattants faits prisonniers et des civils non armés soupçonnés de soutenir l'ancien gouvernement ont été enlevés ou ont "disparu"**. Nombre de ces homicides ont été

commis à titre de représailles contre des civils appartenant à l'ethnie majoritaire hutu, parfois avant le début des massacres de grande ampleur, le 6 avril 1994, dans les régions contrôlées par l'ancien gouvernement. Des Hutu ont également été victimes d'homicides délibérés et arbitraires perpétrés à titre de vengeance alors que l'APR prenait le contrôle de nouvelles régions [...]. Certains de ces homicides imputables à l'APR ont été commis au cours du "triage" des personnes qui rentraient chez elles ou à l'issue de ce processus. Selon certaines sources, des civils partisans du FPR auraient été autorisés à tuer des opposants. Outre ces homicides, de nombreux prisonniers détenus par l'APR ont été ligotés selon une méthode particulièrement douloureuse, les bras de la victime étant attachés dans le dos au-dessus des coudes, ce qui laisse parfois des séquelles définitives.

"Ces violations ne semblent pas avoir été signalées dans la plupart des cas. Le FPR surveillait étroitement les déplacements des étrangers dans les régions qu'il contrôlait. Dans celles-ci, les journalistes et les représentants d'organisations humanitaires ne pouvaient que rarement s'entretenir avec des civils en dehors de la présence d'un responsable du FPR. Cela signifie qu'avant l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement, à la mi-juillet 1994, **très peu d'informations sur des exactions commises par l'APR pouvaient être recueillies et rendues publiques par des observateurs indépendants.**

"En août 1994, un mois après la proclamation du nouveau gouvernement par le FPR et d'autres formations, des délégués d'Amnesty International se sont rendus au Rwanda où ils se sont entretenus avec des représentants du gouvernement et des services de sécurité. Ils ont recueilli des informations à propos des violations des droits fondamentaux perpétrés avant et après l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement [...] La délégation a, par ailleurs, rencontré des demandeurs d'asile rwandais dans les pays limitrophes et recueilli des preuves tangibles des homicides et autres atteintes aux droits de l'homme imputables à l'APR.

"Amnesty international est préoccupée par le fait que les autorités ne semblent pas avoir effectué d'enquêtes indépendantes et impartiales pour établir la vérité sur ces allégations, identifier les coupables et les traduire en justice.

"Des mesures doivent être prises sans délai afin que les **membres des forces de sécurité et les partisans du gouvernement ne croient pas pouvoir continuer en toute impunité à commettre des violations des droits fondamentaux [...].**"

Le rapport de Human rights watch de décembre 1994 décrit les mêmes horreurs, les mêmes exactions, la même impunité. Le titre du rapport est déjà éloquent : *Rwanda - A new catastrophe ? Increased international efforts required to punish genocide and prevent further bloodshed*. Les accusations sont fermes : "Au fur et à mesure de leur avancée, **les forces du FPR ont commis plusieurs massacres de civils sans armes.**" Et une fois de plus les témoignages révèlent la vraie nature du pouvoir installé à Kigali. Les recommandations de Human rights watch sont sans équivoque :

"Le Gouvernement du Rwanda devrait :

" - agir immédiatement et fermement pour **mettre fin aux tueries et aux autres violations des droits de l'homme par les soldats de l'APR et par les civils qui leur font appel pour commettre de tels actes ;**

" - arrêter et déférer devant les tribunaux les soldats de l'APR et les civils qui se sont associés à eux pour tuer et commettre d'autres abus ;

" - donner la priorité des priorités à l'établissement d'une administration effective, y compris un système judiciaire qui fonctionne pour que ceux qui sont accusés de génocide et d'autres graves violations des droits de l'homme puissent être traduits en justice avec la garantie totale d'un procès transparent ;

" - assurer que les arrestations sont effectuées dans les règles et que les détenus le sont dans des prisons officielles, dans des conditions humaines et que leur détention est dûment notée dans un registre accessible au public ;

" - empêcher l'utilisation excessive et inutile de la force au moment de la fermeture des camps de personnes déplacées.

"[...]."

Tous ces témoignages, toutes ces accusations sont, hélas, encore d'actualité. Le Gouvernement du FPR a Kigali, en dépit des interpellations des organisations internationales, ne semble aucunement disposé à renoncer à ses instincts meurtriers. Le 12 janvier 1995, la Conférence épiscopale du Rwanda, formée de quatre évêques et de deux administrateurs apostoliques qui ne se sont pas exilés, a adressé aux autorités une déclaration solennelle sur les préoccupations des catholiques. Il y est dit notamment :

"[...] Tout en reconnaissant les efforts déployés par les services concernés, nous nous inquiétons encore du manque de sécurité au sein de la population. **Les gens continuent à disparaître et à être arbitrairement mis en prison ou détenus dans des lieux non officiels.**

"Le cas de nombreux prisonniers compilés dans des centres pénitentiaires consitue un défi sérieux lancé au système judiciaire de notre pays.

"Que tout soit mis en oeuvre pour dégorger les prisons et y assurer les conditions minimales de respect de la dignité de la personne humaine.

"Que les procédures judiciaires de détention soient respectées et qu'une présomption d'innocence soit garantie pour tout le monde.

"Il est à souhaiter que les services publics de l'Etat, comme l'Armée, accélèrent la libération des biens d'autrui qu'ils occupent.

"Spécialement nous demandons que les bâtiments de l'Eglise et ses autres biens, encore occupés, lui soient restitués.

"[...] Le problème des réfugiés mérite aussi de la part du Gouvernement une particulière attention.

"Que le Gouvernement mette tout en oeuvre pour créer des conditions de nature à rassurer les réfugiés.

"Des pourparlers directs avec eux sont à privilégier [...]."

Cet appel de la Conférence épiscopale est un appel de détresse et de désespoir à la communauté internationale dont certains dirigeants ne daignent pas ouvrir les yeux ni les oreilles. Les évêques du Rwanda ont ainsi rendu publiques leurs "préoccupations" en janvier 1995, c'est-à-dire trois mois après que le secrétaire général de l'ONU eût encore affirmé, dans son rapport au conseil de sécurité daté du 25 novembre 1994 : "Le Gouvernement continue de mettre l'accent sur la création de conditions qui permettent aux plus de 2 millions de réfugiés rwandais et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont le nombre s'établit entre 1,5 million et 2 millions, à regagner leurs foyers et à se refaire une vie dans un environnement sûr.

"[...] Le Gouvernement a aussi publiquement recommandé que les réfugiés et les personnes déplacées qui regagnent leurs foyers soient traités de façon équitable et préconisé la réconciliation entre tous les groupes politiques [...]."

S'il faut admettre que le secrétaire général de l'ONU, Mr Boutros Boutros-Ghali, avait raison, il faut alors accuser les évêques rwandais de mensonge !

Mais la communauté internationale se tait parce qu'elle ne veut pas écouter. Elle ne veut pas voir. A moins qu'on ne l'empêche de voir et d'entendre.

Le Gouvernement rwandais en exil, dès sa constitution, a renoncé à la guerre et a appelé les Rwandais à enfin rechercher une solution politique au drame du Rwanda. S'il faut conjurer le mauvais sort et puisqu'il faut exorciser le mal pour nous débarrasser enfin de nos propres démons, le Premier ministre Jean Kambanda et le ministre des Affaires étrangères, Jérôme Biçamumpaka, l'ont encore répété à la délégation de l'Internationale démocrate-chrétienne qui a bien noté dans leur rapport :

"Non seulement MM Kambanda et Biçamumpaka n'ont pas peur de l'instauration d'un tribunal international mais ils l'appellent de leurs vœux et demandent que des enquêtes systématiques soient faites sur les massacres commis tant en zone gouvernementale qu'en zone FPR avant et après sa victoire et en zone sous contrôle de la Minuar.

"Ils sont prêts à négocier avec le FPR et à entrer pleinement dans la logique de la réconciliation, mais cela doit se faire dans la vérité et avec la garantie de la communauté internationale [...]."

Le Gouvernement rwandais en exil a toujours soutenu l'idée de la mise en place d'un tribunal international. Il est évident que pour garantir l'indépendance de ce tribunal et de ses magistrats, la participation de juges d'origine rwandaise doit être exclue. En outre, ses audiences doivent se tenir en dehors de toute influence de l'une des parties en cause.

Le Gouvernement rwandais en exil n'a d'autre ambition que la paix au Rwanda, la réconciliation entre les Rwandais, la reconstruction d'un Etat respectueux des droits de l'homme et fidèle à la démocratie. Pour ce faire, il faut voir les choses en face, faire un autodiagnostic, sans complaisance, pour qu'ensemble nous puissions enfin édifier un nouveau Rwanda.

La Société rwandaise traîne depuis des décennies, voire des siècles, une multitude de pesanteurs et de rigidités qu'il faut absolument extirper pour permettre l'éclosion d'une nouvelle Société qui donne suffisamment de place à l'imagination, à l'initiative privée, à la volonté d'entreprendre, bref à la participation de tout citoyen.

Cette action nécessite **une révolution des mentalités pour un renouvellement des modes de pensée et des modes d'action des Rwandais en général.** C'est le passage obligé si l'on veut vaincre les conservatismes et autres conformismes que nous relevons dans notre Société.

Cette dernière est prête à évoluer, à condition qu'elle se reconnaisse dans les objectifs qu'on lui propose et que l'effort demandé à tous soit librement débattu et équitablement

réparti. Baisser les bras et/ou ne rien faire serait condamner les Rwandais, ainsi que tous les autres peuples de notre sous-région.

Le peuple rwandais ne doit pas tomber dans la résignation, car il n'est pas victime d'une malédiction. Les Rwandais doivent se convaincre qu'ils restent et resteront maîtres de leur propre destin. Leur pays sera ce qu'ils voudront qu'il soit. Aucun Rwandais n'a le droit de vouloir un Rwanda qui se réduise définitivement à un cimetière.